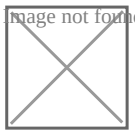

Je ne peux pas payer la fourrière...

Par **Daoktih**, le **12/05/2019** à **06:03**

Bonjour,

Je vous explique mon problème : en début d'année ma voiture est tombée en panne à 5km de chez moi, elle est donc restée quelques temps sur le bord de la route à la campagne (aucune gêne pour la circulation) le temps de voir avec la casse du coin pour la récupérer.

Sauf que... de retour de formation, la voiture à disparu, ni une ni deux je vais à la gendarmerie oû l'ont me certifie que la voiture n'est pas en fourriere (car ce sont eux qui gère les enlèvements). "Rassuré" je déclare donc le véhicule volé en expliquant qu'ayant acheté le véhicule récemment les chargements de carte grise n'ont pas pu être fait.

Et voila que 2 mois plus tard je reçois un recommandé m'expliquant que ma voiture est en fourrière depuis tout ce temps et que je dois passer régler la note.

N'ayant pas les moyens de payer plus de 2 mois de gardiennage (je ne connais mas encore le coût total mais je me doute que celui sera salé).je voulais savoir quelles serait mes options svp ?

Merci beaucoup d'avance.

Par **Visiteur**, le **12/05/2019** à **10:03**

Bonjour

Rien d'étonnant en terme de délai si la carte grise était en anomalie.
Ne cumulez pas davantage les problèmes, renseignez vous sur le coût en premier lieu et négociez ou trouvez le moyen de régler, il n'y a guère d'option !

Par **youris**, le **12/05/2019** à **10:07**

bonjour,

savez-vous qui a fait enlever le véhicule ?

la carte grise n'étant pas à votre nom et adresse, c'est votre vendeur qui a du être prévenu de la fourrière.

vous aviez 30 jours pour mettre à jour votre carte grise.

salutations

Par **Daoktih**, le **12/05/2019** à **11:19**

Je dois passer au garage demain (j'ai reçu le recommandé hier).
Sachant que la voiture est irréparable, je me demande surtout si la prise en compte de la période de gardiennage est la jour où le recommandé à été envoyé ou si c'est le jour de l'enlèvement (dans ce cas là la facture va être salée...).
Je n'ai pas fais la demande de changements car le véhicule est tombé en panne à peine 15jours après l'achat, et le vendeur (un pro) ne m'a jamais transmis le code pour procéder au changement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés